



Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi

Directe - Centre-Val de Loire



Directe
Centre-Val de Loire



Unité Régionale

12, Place de l'Étape – CS 85809
45058 Orléans - Cedex 1
Tél. : 02 38 77 68 00
centre-val-de-loire.directe.gouv.fr

MISSION GÉNÉRALE

La **Directe Centre-Val de Loire** est un service régional de l'Etat organisé en pôles de compétence. Chaque pôle a pour mission l'animation régionale des politiques publiques dans son domaine et le niveau départemental est chargé de la mise en œuvre. Les missions de trois pôles sont :

- les actions d'inspection de la législation du travail et la politique du travail dont le dialogue sociale et la santé sécurité des salariés (Pôle T) ;
- les actions de développement de l'Économie, des Entreprises, de l'Emploi, du marché du travail, de la formation professionnelle continue (Pôle 3E) ;
- les actions de contrôle des marchés concurrentiels, de protection économique, de sécurité des consommateurs et de métrologie légale (Pôle C).

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Pour assurer l'exécution de ses missions, la **Directe** dispose d'une unité régionale et de six unités départementales.

Dans le champs de la santé et de la sécurité au travail, la **Directe** mobilise au niveau départemental des unités de contrôle composées d'agent de l'inspection du travail.

Au niveau régional, une équipe d'ingénieurs de prévention et un médecin du travail sont en appui aux agents de contrôle dans les départements.

Dans le domaine de la santé sécurité

CHAMPS D'INTERVENTION



Assurer la santé, la sécurité et améliorer les conditions de travail



Promouvoir le maintien en emploi et la qualité de vie au travail



Veiller sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives concernant les conditions de travail des salariés dans les entreprises



Animer et coordonner le Plan régional de Santé au travail (PRST) tous les cinq ans avec l'ensemble des organismes partenaires



Déployer la politique régionale de santé au travail, d'insertion des travailleurs handicapés et de maintien en emploi

MODES D'INTERVENTION



Contrôle
de l'application du droit du travail dans les entreprises par l'intervention de l'inspection du travail



Renseignements en droit du travail
service public gratuit pour les salariés et les employeurs



Suivi des accords collectifs portant sur les conditions de travail, exemples : travailleurs handicapés, égalité professionnelle, ...



Animation et promotion du dialogue social avec les organisations salariales (OS) patronales (OP) et d'autres instances paritaires

Agrément des Services de Santé au travail et des organismes en charge des formations des membres des Comités sociaux et économiques (CSE)



EXEMPLES D'ACTION

Accueil téléphonique et physique des salariés et des employeurs

Informations réglementaires et ressources documentaires :

- > **ministère du Travail** ([lien vers https://travail-emploi.gouv.fr](https://travail-emploi.gouv.fr))
- > **maressourceRH.fr** ([lien vers http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Ma-ressource-RH-5006](http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Ma-ressource-RH-5006))
- > **Brochures, études statistiques régionales, infographies**

Coordination d'acteurs du territoire régional

Sensibilisation collective, réunions d'informations



CONTACTS

Pour toute question relative à l'hygiène sécurité :

Se rapprocher en priorité de l'inspection du travail en contactant les unités départementales par téléphone, par mail (UD) ou par courrier.

Pour un renseignement d'ordre général en Droit du Travail :

- Numéro unique : 0 806 000 126 (service gratuit + prix d'un appel)
- Par mail, courrier ou rendez-vous physique dans votre unité départementale : <http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Informations-en-droit-du-travail-18327>

<http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr>